

Shefford, Québec.
Le 2 septembre 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 2 septembre 2014.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

MOMENT DE SILENCE

2014-09-130

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2014-09-131

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2014
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis

- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Demande de dérogation mineure n° 2014-04
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Avis de motion -- Règlement n° 2014-514 amendant le règlement n° 98-374 concernant les nuisances afin d'y inclure certaines définitions ainsi que remplacer l'article 8

- 12.2.3 Fin de période de probation – Agente de bureau – Service de l’urbanisme et de l’environnement
- 12.2.4 Projet du musée à ciel ouvert – Aménagement au Relais des cheminots
- 12.2.5 Appui au projet « Sentiers – Parc des Montagnards – Phase II » – Pacte rural du CLD Haute-Yamaska

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Correspondances

14.1 Appui au projet « Trouve ta voie » (développement de l’employabilité) – Pacte rural du CLD Haute-Yamaska

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

2014-09-132

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2014

SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉE par M. le conseiller Michael Vautour, IL EST RÉSOLU unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2014.

QUESTIONS PORTANT SUR L’ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L’OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L’OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

1. Kevin Angers présente une demande (construction d'un bâtiment accessoire en cour avant : garage isolé) pour le **307, chemin Robinson Ouest**;
2. Pascal Laflamme et Jennifer Mawn présentent une demande (construction d'un bâtiment accessoire en cour avant : garage isolé) pour le **96, rue du Versant-Ouest**;
3. Francis Dubé et Nathalie Cabana présentent une demande (agrandissement de la résidence : véranda 3 saisons) pour le **1176, chemin Denison Est**;
4. Gérald Capistran et Francine Terreault présentent une demande (agrandissement de la résidence : solarium) pour le **51, rue Desaulniers**;
5. Jacques Lajoie et Jacinthe Phaneuf présentent une demande (agrandissement de la résidence : garage détaché) pour le **694, chemin de Frost Village**;
6. Gestion Immobilière Habco inc. A/S Luc Brodeur présente une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **16-A, rue Brodeur**;
7. Gestion Immobilière Habco inc. A/S Luc Brodeur présente une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **17, rue Brodeur**;
8. Gestion Immobilière Habco inc. A/S Luc Brodeur présente une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **19-C, rue Brodeur**;
9. Gestion Immobilière Habco inc. A/S Luc Brodeur présente une demande (construction d'un bâtiment de service pour l'aqueduc) pour le **Parc de maison mobile, rue Brodeur**;
10. Jonathan Nolet et Annie Martin présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **95, rue du Tournesol**;
11. Olivier Bergeron et Camille Hébert présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **164, rue des Cimes**;
12. Jean-Robin Lemieux et Manon Fortin présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **177, chemin du Mont-Shefford**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des projets numéros 1 à 12, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'ensemble des projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2014-09-134

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2014-04

Lot : 2 595 976

Propriétaire : Pascal Laflamme et Jennifer Mawn

Localisation : 96, rue du Versant Ouest

Zonage : RV-2 (résidentiel)

Description du lot :

- superficie : 6 000,40 mètres carrés
- largeur : 113,58 mètres

Nature et effets de la demande :

Le bâtiment principal à être construit ne respecte pas la norme en vigueur au niveau de la façade avant. En fait, le bâtiment principal proposé aura une façade avant de 7.25 mètres tandis que l'*article 47* du *Règlement de zonage #2005-419* stipule qu'un bâtiment principal doit avoir une façade avant d'une largeur et d'une profondeur minimales de 8 mètres, excluant le garage. Donc, la dérogation portera sur une différence de 0.75 mètres en deça de la norme minimale au niveau de la façade avant.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** le projet respect tous les critères au niveau du PIIA;

Considérant que le projet s'inscrit dans une démarche de construction écologique et durable;

Considérant que l'implantation de la résidence sera en pleine pente.

Considérant la morphologie du terrain;

Considérant qu'il est situé dans le périmètre urbain;

Considérant que physiquement parlant, la dérogation est peu (ou pas) apparente;

Considérant qu'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage;

Considérant que le projet déroge du *Règlement de zonage #2005-419, article 47*;

Considérant que la dérogation porte sur une différence de 0.75 mètres;

En conséquence, le CCU recommande (majorité des voix), au Conseil municipal, d'accepter cette demande de dérogation. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,
SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :
Que la demande de dérogation mineure numéro 2014-04 soit acceptée.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-09-135

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20116098 @ n° 20116313 au montant de 1 906 328,36 \$.

2014-09-136

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2014-514 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 98-374 CONCERNANT LES NUISANCES AFIN D'Y INCLURE CERTAINES DÉFINITIONS AINSI QUE REMPLACER L'ARTICLE 8

Madame la conseillère Johanne Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement n° 98-374 sur les nuisances afin d'interdire l'usage d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète à moins de 150 mètres de tout bâtiment ou chemin public.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2014-09-137

FIN DE PÉRIODE DE PROBATION – AGENTE DE BUREAU – SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution n° 2014-02-24 embauchant Mme Manon Chalifoux à compter du 3 février 2014;

CONSIDÉRANT que sa période probatoire de six (6) mois a pris fin le 3 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur et inspecteur du Service de l'urbanisme et de l'environnement sont à l'effet que Mme

Manon Chalifoux rencontre les attentes de l'employeur et qu'elle devrait être considérée comme permanente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents de confirmer le statut d'employée permanente de Mme Manon Chalifoux.

2014-09-138

PROJET DU MUSÉE À CIEL OUVERT – AMÉNAGEMENT AU
RELAIS DES CHEMINOTS

CONSIDÉRANT QUE le projet de Musée à ciel ouvert est présenté par Commerce et Tourisme Granby et qu'il permettra de mettre davantage en valeur le riche potentiel artistique que représente la présence d'œuvres monumentales produites lors de quatre Symposiums internationaux sur le réseau cyclable régional et ce, sous l'égide de M. Roger Lapalme, artiste-sculpteur de notre région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet assurera une protection de ces œuvres et leur pérennité et par ricochet, laissera un héritage aux générations futures;

CONSIDÉRANT QU'il génèrera des retombées majeures estimées pour la région par un taux de croissance de 28% sur 5 ans de l'achalandage du réseau et de 2,5 millions de recettes touristiques selon l'étude faisabilité réalisée par DAA Stratégie;

CONSIDÉRANT QUE le projet représente, par son unicité, une opportunité afin de mieux positionner le réseau cyclable de la région parmi les destinations de choix au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ajoutera au Relais des Cheminots une dimension supplémentaire et que quatre œuvres extérieures réparties sur le territoire du Canton de Shefford y seront regroupées;

CONSIDÉRANT QUE le projet constituera un moyen de se démarquer davantage comme milieu de vie ainsi qu'un objet de fierté locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
Que la Municipalité du Canton de Shefford confirme son intention de verser la contribution incluse dans le montage financier pour l'aménagement d'une grande salle au Relais des Cheminots du Musée à ciel ouvert sur son territoire, soit un total de 28 000 \$ avant taxes et ce, conditionnellement à ce que l'organisme porteur du projet reçoive les subventions inscrites sur son plan d'affaires.

2014-09-139

APPUI AU PROJET « SENTIERS – PARC DES MONTAGNARDS –
PHASE II » – PACTE RURAL DU CLD HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE Conservation espace nature Shefford (CENS) a notamment pour objectif de développer des accès piétonnier à la

montagne et aux parcs avec un souci de protection et de conservation du milieu et des écosystèmes sensibles;

CONSIDÉRANT QUE CENS a procédé, dans le cadre de la phase I de son projet, à l'aménagement d'un sentier rustique dans le Parc des Montagnards, sentier qui mène le randonneur à l'un des sommets du Mont Shefford et qu'un stationnement a aussi été aménagé;
CONSIDÉRANT QUE, une fois rendu au sommet, le randonneur doit revenir sur ses traces;

CONSIDÉRANT QUE le projet de CENS intitulé « Sentiers – Parc des Montagnards – Phase II » vise à poursuivre le trajet du sentier afin de permettre la descente par un trajet en boucle en respectant la topographie et la variété des paysages au cours de la randonnée, avec l'ajout de points de vue intéressants;

CONSIDÉRANT QUE la phase II de ce projet prévoit aussi l'ajout d'une deuxième aire de stationnement car la capacité du premier stationnement est limité à cause de la topographie et qu'il est considéré que les besoins en stationnement seront plus grands que l'offre de la phase I;

CONSIDÉRANT QUE le Mont Shefford a un point d'observation ouvert au public, le seul de la MRC en montagne, et que la réalisation du projet permettrait aux gens de vivre une expérience plus complète avec une boucle que seulement un aller-retour sur le même trajet en randonnée pédestre ou en raquette l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE ce projet protège la valeur économique et touristique de la région par la conservation de ses qualités paysagères;

CONSIDÉRANT QUE ce projet augmente l'offre des activités de plein air quatre saisons et donc une meilleure qualité de vie par l'activité physique de proximité dans un environnement exceptionnel autant pour les jeunes que pour les gens plus âgés;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de bénévoles pour ce projet et l'utilisation de sentiers pour des activités de détente ou de mise en forme amènent nécessairement un sentiment d'appartenance au lieu, à une sensibilisation au niveau de l'environnement et du respect que l'on doit lui attribuer;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Municipalité serait de 20 000 \$ pour l'ajout de la deuxième aire de stationnement;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer le projet « Sentiers – Parc des Montagnards – Phase II » présenté par Conservation espace nature Shefford dans le cadre du Pacte rural du CLD de La Haute-Yamaska.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

CORRESPONDANCES

2014-09-140

APPUI AU PROJET « TROUVE TA VOIE » (DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ) – PACTE RURAL DU CLD HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est propose un projet intitulé « Trouve ta voie » qui vise à développer les habiletés et aptitudes à l'emploi par la voie d'un projet musical, pour des jeunes de 16 à 35 ans qui éprouvent des difficultés à obtenir ou à se maintenir en emploi;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, le Carrefour jeunesse embauchera une intervenante psychosociale, utilisera un local situé à Waterloo et établira les partenariats nécessaires avec les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse est persuadé que son projet sera des plus bénéfiques, non seulement pour les jeunes qui seront desservis par le projet, mais aussi pour toute la communauté;

CONSIDÉRANT qu'aucune contribution financière n'est demandée à la Municipalité du Canton de Shefford;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer le projet « Trouve ta voie » (développement de l'employabilité) déposé par le Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est au CLD Haute-Yamaska, dans le cadre du Pacte rural du CLD de La Haute-Yamaska.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Bernard Tremblay : Musée à ciel ouvert
Zone commerciale

Philippe Blanchard : Schéma d'aménagement de la MRC
Lac Waterloo – Place Fortin – Algues
Agrile du frêne

François Guay : État de la rue Schmuck – Demande d'asphaltage
Projet de rue – Secteur Grand-Royal

Jacques Brisebois : Éclairage aux intersections
Salle communautaire

Diane Bourbonnière : Seigneurie de Shefford : charte écologique,
vandalisme, enseignes aux intersections

Jean-Guy Viens : Seigneurie de Shefford : style de bâtiment

Diane Simard : Seigneurie de Shefford : style de bâtiment

Jean-Yves Roy : Seigneurie de Shefford : style de bâtiment

2014-09-141

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉE par M. le conseiller Michael Vautour,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 20 h 52.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire